

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Etablissement français du sang

**Décision n° N 2009-07 du 14 décembre 2009 décision portant cessation de fonctions  
à l'Etablissement français du sang**

NOR : SASO0931299S

Le président de l'Etablissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;  
Vu la décision n° N 2006-13 du président de l'Etablissement français du sang du 29 septembre 2006  
nommant M. Bernard DAVID aux fonctions de directeur médical de l'Etablissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur médical de l'Etablissement français du sang exercées par  
M. Bernard DAVID à compter du 4 janvier 2010.

Article 2

La décision n° DS 2009-29 du 28 avril 2009 lui conférant délégation de signature est abrogée à  
compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 14 décembre 2009.

*Le président,*  
P<sup>R</sup> G. TOBELEM